

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul, M. Martin S.



Délibération n° 15-01 du 6 juillet 2023

ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS DE NGAZIDJA (COMORES) ET DE JENINE (PALESTINE) POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS « JEUNES CONTRE LE SEXISME »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115-1 à L1115-7 relatifs à la coopération décentralisée,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil général n°99-XII-14 du 15 décembre 1998, relative à l'approbation d'un protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation à sa commission permanente,

Vu sa délibération n°15-1 du 25 novembre 2021, approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) avec l'Agence française de développement,

Vu sa délibération n°15-2 du 23 mars 2023 relative à l'approbation du protocole de coopération décentralisée avec l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouvernorat,

Vu sa délibération n°15-1 du 11 mai 2023, approuvant les avenants aux conventions relatives au projet « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- DÉCIDE d'accueillir une délégation de sept représentants de Jénine et Ngazidja du 23 septembre au 1^{er} octobre 2023, afin qu'ils soient formés au dispositif « Jeunes contre le sexisme » ;

- DÉCIDE de prendre en charge tous les frais afférents au séjour de cette délégation du 23 septembre au 1^{er} octobre 2023, sur le budget départemental.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.